

l'essentiel



Le BAFA, pourquoi pas ?

Info-
Jeunes
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

sommaire

Pourquoi passer le BAFA ?	p. 2
Comment y accéder ?	p. 2
Où se former ?	p. 3
Quelles aides pour financer ? ...	p. 5
En route vers un job !	p. 7

Le BAFA, c'est quoi ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est nécessaire pour encadrer de façon occasionnelle et à titre non professionnel des enfants âgés de 4 à 18 ans au sein des accueils collectifs de mineurs, des centres de vacances et de loisirs.



pourquoi passer le bafa ?

Faire le choix d'être animateur, c'est un investissement à ne pas prendre à la légère !

C'est :

- > S'engager, aimer la vie en collectivité, le travail en équipe, la pédagogie, ne pas craindre de prendre des responsabilités et surtout **avoir un rôle actif et éducatif auprès d'enfants et d'adolescents** pendant leur temps libre !
- > **Travailler dès 17 ans et demi** (lors du premier stage pratique). Il est ensuite assez facile de trouver du travail pendant les vacances et durant l'année scolaire.
- > Avoir une première **expérience professionnelle dans l'animation** est une excellente **porte d'entrée vers les carrières de l'animation socio-culturelle ou sportive** à valoriser aussi dans les parcours de formation du social, du paramédical, de l'éducation spécialisée, de la petite enfance, de l'enseignement...

comment y accéder ?

Inscrivez-vous (accessible sur smartphone et tablette) sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Votre inscription validée, un numéro vous sera attribué et sera indispensable tout au long de votre formation.

Pour préparer son BAFA, il faut avoir 17 ans minimum au 1^{er} jour de la formation générale. Cependant l'inscription est autorisée 3 mois minimum avant cet âge (il n'existe aucune dérogation).

La formation est dispensée exclusivement par les organismes agréés par le ministère en charge de la jeunesse. Elle se déroule **en 30 mois maximum et en 3 étapes** :

étape 1 : la formation générale (8 jours)

Elle permet d'acquérir les **notions de base** pour assurer les fonctions d'animation. Ce stage payant peut se dérouler en internat, en externat, en continu ou fractionné en deux, trois ou quatre parties.

étape 2 : le stage pratique (14 jours)

Il permet la mise en application des acquis de la formation générale en centre de vacances.

Il est conseillé de commencer sa recherche de lieu de stage dès le début de sa formation. De plus, il doit se dérouler en France.

Ce stage doit être effectué dans un délai minimum de 18 mois après la formation générale.

L'animateur stagiaire peut être rémunéré par l'organisateur du séjour.

Étape 3 : l'approfondissement (6 jours) ou la qualification (8 jours)

Cette étape vous permet de choisir une spécialisation (petite enfance, activité sportive ou culturelle...) qui doit se dérouler dans la limite de 30 mois à compter de la date d'inscription à la formation générale sous peine de perdre les éléments acquis. Il est possible cependant d'obtenir une prorogation d'1 an maximum si le candidat justifie d'un empêchement.

L'approfondissement permet de compléter la formation sur des questions rencontrées durant le stage pratique et l'exercice d'une ou plusieurs activités.

La qualification permet de valoriser une compétence pédagogique dans un domaine spécialisé de l'animation (sport, communication, activités scientifiques et techniques).

Évolution & Validation

Chaque étape est évaluée par l'organisme de formation et l'employeur (stage).

Au terme de ces 3 étapes et après délibération d'un jury, le brevet est délivré par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) dont vous dépendez.



où se former ?

Une vingtaine d'organismes sont autorisés à dispenser la formation BAFA. **Le choix de l'organisme de formation est essentiel.** Informez-vous bien sur chacune des formules existantes pour faire un choix adapté à votre profil et projet !

fréquence & dates des stages

Certains organismes possèdent un panel de formations important, un calendrier plus complet et sont présents dans de très nombreuses régions. De nombreux organismes plus petits ont un calendrier et une couverture géographique plus modestes. Chaque organisme a un calendrier de formation propre à son activité.

N'oubliez pas que l'essentiel est de vous sentir bien dans votre formation, **comparez donc un maximum de formations avant de vous engager.** Assurez-vous que l'organisme propose un accompagnement à la recherche du stage pratique.

lieu de formation (internat/externat)

Le lieu du stage est souvent le premier critère de choix, n'excluez pas un projet de formation loin de chez vous ! Des modalités d'accueil sont prévues pour cela.

L'**internat** est le mode « traditionnel » du passage du BAFA, plus proche du rythme des centres de vacances et de la dynamique de groupe du milieu professionnel.

L'**externat** coûte moins cher aux organismes. Il est plus adapté au milieu urbain et correspond à des jeunes qui souhaitent pouvoir rentrer chez eux, notamment les plus jeunes. Il répond au rythme de travail des centres d'accueil et de de loisirs, gros recruteurs d'animateurs.

approfondissement & qualification

Sachez orienter votre choix suivant votre profil, affinités et projets ! Ainsi, vous pourrez valoriser votre « spécialité » BAFA dans la suite de votre parcours professionnel. Par exemple, si vous avez le projet de vous orienter vers les métiers de l'enfance, choisissez l'organisme qui forme à l'**approfondissement « Petite enfance »**.

Pour les métiers de l'éducation spécialisée ou de l'aide à la personne, il existe la **spécialisation « handicap »**.

Pour une **carrière dans l'animation et le sport**, orientez-vous vers l'organisme qui offre des perspectives de formation au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), de qualifications sportives ou qui délivre lui-même des diplômes et certifications professionnelles (BAPAAAT, BPJEPS, COP, etc.).

Coût

Il est très variable d'un organisme à l'autre. Le prix d'un module peut aller de **350 à 600 €** suivant qu'il s'agisse de la formation générale ou d'un approfondissement, en demi-pension ou pension complète.

Pensez aussi aux autres frais comme les déplacements, etc.

Comparez les tarifications de chacun en y intégrant vos critères de choix et vos contraintes (mobilité, dates...).

Les organismes employeurs (centres de vacances, accueil de loisirs...) peuvent aussi proposer la prise en charge de votre formation en échange d'heures de travail.

démarche éducatrice & pédagogique

Ces organismes de formation doivent détailler leurs méthodes éducatives et pédagogiques.

Les sites web et catalogues des organismes ne suffisent pas. Comparez les propositions.

Contactez-les ou renseignez-vous auprès de votre DDCS (p. 6).

Valeurs mises en avant

(morales, politiques, religieuses...)

Rapprochez-vous de l'organisme qui vous semble le plus en adéquation avec vos convictions personnelles.

Recherche d'employeurs

Certains organismes de formation sont eux-mêmes employeurs et vous prendront directement en stage pratique chez eux.

Les autres organismes de formation peuvent proposer des aides pour trouver le stage ou pas...

Trouver une structure, pour son stage pratique, avant 18 ans est difficile car les employeurs restent frileux (manque de maturité, responsabilités d'encadrement...). Vérifiez que l'organisme aide à la recherche ou faites-vous aider par le réseau Information Jeunesse.

www.info-jeunes.fr

>> les organismes de formation qui forment au BAFA

Ces organismes organisent des sessions de formation théorique en Auvergne-Rhône-Alpes pour le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD). Contactez-les directement pour avoir plus d'information sur leurs modalités.

<http://auvergne-rhone-alpes.drjcs.gouv.fr> rubrique Emploi, formation, concours > Métiers de l'animation > Le BAFA

(liste classée par ordre alphabétique de Nom d'organisme)

Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs (AFOCAL) - www.afocal.fr

- Ceyssac : 07 71 09 67 30 - lepuy@afocal.fr
- Lyon 2^e : 04 78 42 07 69 - rhonealpes@afocal.fr

Départements de formation : Ain, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Haute-Savoie

Association régionale des œuvres éducatives et des vacances de l'éducation nationale (AROEVEN)

www.bafabafd.aroeven.fr

- Grenoble : 04 76 44 43 43 - aroeven.grenoble@aroeven.fr
- Beaumont : 04 73 91 27 02 - aroeven.clermont-fd@aroeven.fr
- Lyon 7^e : 04 78 58 17 05 - aroeven.lyon@aroeven.fr

Départements de formation : Drôme, Isère, Puy-de-Dôme

Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) - www.cemea-formation.com

- Pont-de-Claix : 04 76 26 85 46 - direction@cemea-rhonealpes.org
- Clermont-Ferrand : 04 73 98 73 73 - auvergne@cemea.fr

Départements de formation : Cantal, Drôme, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Haute-Savoie

Centre de formation d'animateur et de gestionnaires Rhône-Alpes (CFAG) - <http://asso-cfag.com>

- Bramans : 04 79 05 11 82 - cfag.rhone-alpes@neige-et-soleil.com

Départements de formation : Drôme, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie

Eclaireuses et éclaireurs de France (EEDF)

www.eedf.fr

- Viscomtat : 04 63 22 61 27 - auvergne-limousin@eedf.asso.fr
- St-Etienne : 04 77 74 90 49 - forez@eedf.asso.fr

- Grenoble : 04 76 33 06 77 - region-grenoble@eedf.asso.fr

- Lyon 1^{er} : 04 72 00 20 20 - region-lyon@eedf.asso.fr

Départements de formation : Puy-de-Dôme, Rhône

Eclaireuses et éclaireurs unioniste de France (EEUDF)

<http://eeudf.org>

La-Voulte-sur-Rhône : 04 75 85 32 60 - raa@eeudf.org

Fédération des Familles rurales

www.ma-formation-bafa.fr

- Bourg-en-Bresse : 07 82 24 22 77

amandine.givre@famillesrurales.org

- Annonay : 06 50 23 91 58

christelle.etienne@famillesrurales.org

- Aurillac : 06 30 95 68 73 - asl-famillesrurales15@orange.fr

- Valence : 04 77 54 58 79 - bafafra@orange.fr

- Montrond-les-Bains : 04 77 54 58 79

g.adier@famillesrurales42.fr

- Grenoble : 04 76 43 40 36 - famillesrurales.38@wanadoo.fr

- Le-Puy-en-Velay : 04 71 09 50 10

famillesrurales43@wanadoo.fr

- Lezoux : 04 73 73 14 88 - federationfr63@wanadoo.fr

- Villeurbanne : 04 72 83 70 35

celine.jabouyna@famillesrurales.org

- Meythet : 04 50 51 31 96 - famillesrurales74@wanadoo.fr

Départements de formation : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Haute-Savoie

Fédération Léo Lagrange - www.bafa-bafd.org

- Auvergne : 04 78 70 00 81 - bafa.centre-est@leolagrange.org

- Villeurbanne : 04 72 89 20 13 - sabri.djellouli@leolagrange.org

Départements de formation : Ain, Isère, Loire, Rhône, Haute-Savoie

Fédération départementale des Foyers Ruraux
<http://foyersruraux-rhonealpes.org>
Villeneuve-de-Berg: 04 75 94 38 50 - fdfr.07@mouvement-rural.org
Département de formation : Ardèche

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
www.fscf.asso.fr
Lyon 6^e: 07 83 87 18 06 - fscf.auvergnerrhonealpes.bafa@orange.fr
Départements de formation : Haute-Loire, Rhône, Savoie

Institut de formation d'animateurs de collectivités Rhône-Alpes (IFAC) - www.bafa-bafd.net
Grenoble : 04 76 00 92 02 - rhonealpes@ifac.asso.fr
Départements de formation : Ain, Isère, Rhône, Haute-Savoie

Les Francas - www.bafa-lesfrancas.fr
• Clermont-Ferrand : 04 73 14 65 38
francasauvergnelimousin@gmail.com
• Oullins : 04 78 86 63 15 - francasra@lesfrancas.net
Départements de formation : Ain, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône

Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente - www.bafa-urfol-aura.org
• Moulins : 04 70 46 85 23 - patro.montlucon@wanadoo.fr
• Aurillac : 04 71 48 95 56 - classes@fal15.org
• Caluire-et-Cuire : 04 78 98 89 82 - urfol@urfol-ra.org
Départements de formation : Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Haute-Savoie

Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC)
www.mrjc.org
Lyon 7^e : 09 50 57 22 81 - bafa.bafd@mrjc.org

Patronage de l'enseignement laïque - www.patro.fr
Montluçon : 04 70 05 20 17 - patro.montlucon@wanadoo.fr
Département de formation : Allier

Scouts et guides de France (SGDF)
<http://formation.sgdf.fr>
• Clermont-Ferrand : 04 73 98 27 81 - fm.terral@laposte.net
• Lyon 6^e : 04 72 43 00 10 - contact@sgdf-formationest.com
Départements de formation : Drôme, Puy-de-Dôme, Haute-Savoie

Service technique pour les activités de jeunesse Rhône-Alpes (STAJ) - www.staj.asso.fr
Montélimar : 04 75 00 59 74 - rhone-alpes@staj.asso.fr
Départements de formation : Ardèche, Drôme

Temps jeunes - www.temps-jeunes.com
• Oullins : 04 72 66 16 60 - stages@temps-jeunes.com
• Puy-de-Dôme : 04 72 66 16 61 - stages@temps-jeunes.com
Départements de formation : Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie

UCPA - Institut de formation aux métiers sportifs
<http://formation.ucpa.com>
Lyon 7^e : 08 25 88 08 00 - bdarmon@ucpa.asso.fr
Départements de formation : Ardèche, Rhône, Savoie, Haute-Savoie

Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV) - www.bafa.ufcv.fr
• Clermont-Ferrand : 04 73 74 45 60 - auvergne@ufcv.fr
• Lyon 5^e : 04 72 10 29 60 - rhone-alpes@ufcv.fr
Départements de formation : Allier, Cantal, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Haute-Savoie

Vitacolo - www.vitacolo.fr
Dardilly : 04 81 76 06 47 - association@vitacolo.fr
Département de formation : Rhône

quelles aides pour financer ?

Le BAFA n'est pas gratuit, il coûte en moyenne 1 000 €. Sachez cependant qu'il existe différentes aides financières :

-> Les **Directions départementales de la cohésion sociale** (DDCS ou la DDCSPP) de votre département (contacts p. 6) peuvent délivrer des bourses sous conditions. Beaucoup sont aujourd'hui réduites ou supprimées.

-> La **Caisse d'allocations familiales** (CAF) délivre une aide financière avec des majorations possibles suivant la session d'approfondissement ou de qualification.

www.caf.fr (rubriques *Vies de famille* > *Jeune ou étudiant* > *La Caf vous aide à devenir animateur*)

-> Votre **commune** (BAFA citoyen) via le service jeunesse de votre Mairie ou une **structure Information Jeunesse** (BIJ/PIJ) près de chez vous qui peut vous orienter sur les aides existantes. Sachez que certaines communes négocient

directement des tarifs et des places avec des organismes BAFA de proximité pour les jeunes de leur territoire.

www.info-jeunes.fr

-> Votre **Conseil départemental**.

-> votre **Comité d'entreprise, votre employeur** ou celui de vos parents.

-> la **Mutualité sociale agricole** (MSA) si vous êtes rattaché à la sécurité sociale agricole.

-> L'**Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées** (AGEFIPH) pour les personnes en situation de handicap.

www.agefiph.fr

-> Pour les jeunes bénéficiaires du **Pass'Région** qui effectuent une mission bénévole ou d'engagement volontaire auprès d'association (dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, l'aide aux personnes malades ou handicapées, le lien entre les générations), **la Région peut financer une partie** de leur BAFA.

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>

-> La **Mission locale ou Pôle emploi**, sous certaines conditions et pour faciliter votre insertion professionnelle, peut prendre en charge le coût de formation du BAFA. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

www.missions-locales.org

www.pole-emploi.fr

-> Certains **employeurs du secteur de l'animation** peuvent financer une partie du coût du BAFA en échange de temps de travail assurés en tant que bénévole.



>> les structures qui délivrent le BAFA

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

www.jeunes.gouv.fr - <http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr>

Ain - Bourg-en-Bresse

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

www.ain.gouv.fr, ddcs@ain.gouv.fr

Référent BAFA : 04 74 32 55 43/44

Allier - Yzeure

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

www.allier.gouv.fr, ddcspp@allier.gouv.fr

Référent BAFA : 04 70 48 35 57

Ardèche - Privas

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

www.ardeche.gouv.fr, ddcspp@ardeche.gouv.fr

Référent BAFA : 04 75 66 53 82

Cantal - Aurillac

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

www.cantal.gouv.fr, ddcspp@cantal.gouv.fr

Référent BAFA : ddcs-bafa@cantal.gouv.fr

Drome - Valence

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

www.drome.gouv.fr, ddcs@drome.gouv.fr

Référent BAFA : 04 26 52 22 55

Haute-Loire - Le-Puy-en-Velay

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

www.haute-loire.gouv.fr, ddcspp@ Haute-loire.gouv.fr

Référent BAFA : 04 71 09 80 88

Haute-Savoie - Annecy

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

www.haute-savoie.gouv.fr, ddcs@ Haute-savoie.gouv.fr

Référent BAFA : 04 50 88 43 79

Isère - Grenoble

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

www.isere.gouv.fr, ddcs@isere.gouv.fr

Référent BAFA : 04 57 38 65 23

Loire - St-Étienne

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

www.loire.gouv.fr, ddcs@loire.gouv.fr

Référent BAFA : 04 77 49 63 71

Puy-de-Dôme - Clermont-Ferrand

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

www.puy-de-dome.gouv.fr, ddcs@puy-de-dome.gouv.fr

Référent BAFA : 04 73 14 76 35

ddcs-bafa@puy-de-dome.gouv.fr

Rhône - Lyon

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

www.rhone.gouv.fr, ddcs@rhone.gouv.fr

Référent BAFA : 04 81 92 45 63

Savoie - Chambéry

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

www.savoie.gouv.fr, ddcspp@savoie.gouv.fr

Référent BAFA : 04 56 11 06 58

en route vers un job



Activités de l'animateur

Le travail de l'animateur est varié et c'est là tout son intérêt ! L'animateur encadre des groupes d'enfants et d'adolescents et anime des activités ludiques et de découverte (sportives, culturelles, artistiques) en accueil collectif de mineurs.

Le titulaire du BAFA est responsable de la sécurité du groupe. Il assure aussi les relations et la communication entre les différents acteurs de l'accueil collectif de mineurs (enfants, parents, organisateur, directeur, etc). Il participe au projet pédagogique et à son suivi. Une diversité de tâches qui offre une expérience enrichissante et valorisable !

Un droit de travail adapté ?!

Avec le BAFA, vous pourrez participer occasionnellement à des fonctions d'animation ; l'employeur peut vous recruter dans le cadre d'un **contrat d'engagement éducatif (CEE)**... Vous êtes alors dans un dispositif spécifique d'engagement volontaire.

Dans ce cadre, la rémunération par jour ne peut pas être inférieure à 2,20 fois le montant du SMIC (10,03 € brut l'heure au 1^{er} janvier 2019). En réalité, le salaire se situe en moyenne entre 30 et 60 € brut/jour sans les avantages et les primes.

Lorsqu'une présence continue est nécessaire, la nourriture et l'hébergement sont à la charge de l'employeur et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des avantages en nature.

Quelques employeurs peuvent vous proposer de signer un contrat à durée déterminée de droit commun (CDD) avec une rémunération au SMIC, plus avantageuse, mais cela reste rare.

trouver un employeur

Quelques pistes à explorer :

- les structures et annonces emploi du réseau Information Jeunesse : www.info-jeunes.fr,
- les portails web spécialisés : www.planetanim.com, www.jobanim.com et www.urgent-saisonnier.fr,
- les organisateurs de séjours et accueils de loisirs : www.123sejours.com/liste-des-organismes-de-sejours.html, www.mon-enfant.fr,
- les mairies,

- les campings et villages vacances,
- le réseau Profession sport et loisirs : www.profession-sport-loisirs.fr.

trouver un job pour cet été

Vous cherchez un job pour cet été ?

Le réseau Information Jeunesse et ses partenaires emploi vous propose des événements (forums, ateliers) près de chez vous.

www.info-jeunes.fr
rubrique Emploi/Job > Trouver un emploi saisonnier

www.jobs-ete.com
retrouvez l'ensemble des événements en France

Vous n'avez pas le BAFA

De nombreux organismes de séjours adaptés recrutent durant les périodes de vacances pour accompagner des groupes de personnes en situation de handicap.

Il est souvent demandé d'avoir au moins 21 ans et de posséder le permis de conduire depuis plus de 3 ans.

De plus, les profils des secteurs sanitaire et social sont privilégiés.

Pour les titulaires du BAFA, la spécialisation « enfants en situation de handicap » est particulièrement appréciée.



D'autres possibilité de jobs s'offrent à vous, consultez le guide « Trouver un job » et renseignez-vous auprès des structures Information Jeunesse : www.info-jeunes.fr

Un métier dans l'animation

Si vous vous découvrez une vocation lors de vos expériences d'animation, pourquoi ne pas **vous perfectionner et évoluer vers des postes de direction via le BAFD** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ?

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Pour vous professionnaliser dans les métiers de l'animation et du sport et en faire votre métier, misez sur les diplômes Jeunesse et Sport (niveau 5 à 1 : CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS...).

<http://auvergne-rhone-alpes.drjcs.gouv.fr>

Besoin d'aide ?

Le réseau INFORMATION JEUNESSE à votre service

Rencontrez les professionnels des structures Information Jeunesse (CRIJ/BIJ/PIJ).

Informations et accompagnement pour vous aider à réaliser vos projets.

Renseignez-vous auprès d'un lieu d'accueil IJ **près de chez vous !**

+d'infos : www.info-jeunes.fr

>> pour aller plus loin !

Retrouvez en ligne :

- nos **annonces d'emploi**
- nos **supports d'informations** : *Trouver un job, Trouver un job à l'étranger, Rédiger son CV en anglais, Une première expérience professionnelle avant 18 ans, Baby-sitter : mode d'emploi, Trouver un stage, Les chantiers de bénévoles.*



notes & cachet structure

IJ Auvergne-Rhône-Alpes 2019



www.info-jeunes.fr

66 cours Charlemagne

69002 Lyon

Tél 04 72 77 00 66

contact@info-jeunes.fr



INFORMATION
JEUNESSE



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



Attribution - Pas d'utilisation commerciale 3.0 France (CC BY-NC 3.0 FR)
Rédaction à disposition du public à l'exclusion des images et photos.

Imprimé par www.pixartprinting.fr - Ne pas jeter sur la voie publique